



**Promotion  
Santé**  
Île-de-France



cergy

Juin 2023

# Récit d'expériences Le partenariat pour agir sur le territoire

## Contrat local de santé (CLS) et Atelier Santé Ville (ASV) de Cergy



Capitalisation  
des expériences  
en promotion  
de la santé



## L'essentiel du récit

### Résumé

Depuis 2007 et 2011, la Ville de Cergy est pourvue d'un Atelier Santé Ville et d'un Contrat Local de Santé. Le Contrat local de santé 2020-2022 de Cergy comporte, en plus des axes thématiques, 4 axes transversaux qui prennent davantage en compte les dimensions du partenariat et des méthodes de travail associées : la coordination des acteurs et le travail en réseau, la visibilité et lisibilité de l'offre sur le territoire et la politique de santé intégrée.

### Synthèse

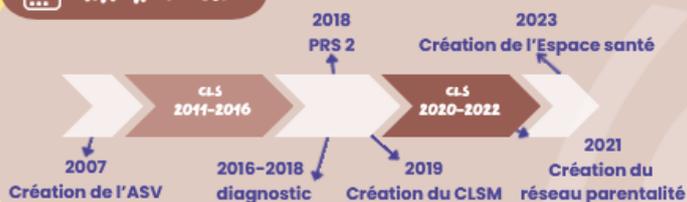
## CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ET ATELIER SANTÉ VILLE DE CERGY

### LE PARTENARIAT POUR AGIR SUR LES TERRITOIRES

#### OBJECTIFS PARTENARIAUX DU PROJET

- Animer la dynamique partenariale, faciliter les échanges et les rencontres
- Participer à l'élaboration de politiques de santé, en vue de réduire les ISS
- Participer à l'intégration de la santé dans toutes les politiques
- Améliorer la visibilité et lisibilité de l'offre

#### CHRONOLOGIE



#### QUELQUES LEVIERS AU PARTENARIAT

- 4 axes transversaux ajoutés aux axes thématiques
  - 2 axes relatifs aux questions de partenariats : coordination, lisibilité et visibilité de l'offre sur le territoire
  - Conforte une méthodologie de travail
- Groupes de travail sur les axes thématiques co-pilotés par le CLS
- Facilite l'intersectorialité, une vision globale et de la cohérence entre les actions
  - Rencontres et échanges facilités par des techniques d'animation créatives
  - Invitations proposées à l'ensemble des partenaires
  - Groupes de travail organisés en 3 temps : suivi du CLS, interconnaissance et temps de réflexion et de travail en commun

#### MODALITÉS DE PARTENARIATS DE PROJET

MISES EN PLACE PAR LE CLS



D'après « Les collaborations intersectorielles et l'action en partenariat, comment ça marche ? », Chaire de recherche CACIS, 2019

ASV : Atelier Santé Ville - CLS : Contrat Local de Santé - CLSM : Conseil Local de Santé Mentale - CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - PRS : Projet Régional de Santé

## Carte d'identité de l'intervention



### Intervention

Le partenariat pour agir sur le territoire : axe transversal du Contrat local de santé (CLS) et de l'Atelier Santé Ville (ASV) de la Ville de Cergy

### Porteurs

Service Santé Prévention Handicap et liens intergénérationnels, Direction du Développement Social et de la Santé de la Ville de Cergy

### Thématiques

Coordination territoriale, Politique de la Ville, Inégalités sociales et territoriales de santé

### Population cible

Habitants de la Ville de Cergy (95), dont habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (Axe majeur-Horloge et Sébille)

### Calendrier

CLS 2020-2022

### Milieu d'intervention

Structure municipale, Quartiers politique de la Ville, Centres de santé

### Territoire concerné

Ville de Cergy

### Principaux partenaires

Ville de Cergy (Services de la Ville, Cité éducative, maisons de quartier, médiateurs sociaux...)  
Signataires du CLS : ARS Île-de-France, Préfecture 95, Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP), Conseil départemental 95, CPAM 95, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 95, GHT NOVO

### Equipe sur le programme

Coordinatrice santé, en charge du CLS et de l'ASV (temps plein)  
Responsable de service, Directrice-adjointe de la Direction du Développement Social et de la Santé

### Objectifs liés à la coordination territoriale / au partenariat

- Animer la dynamique partenariale, faciliter les échanges et les rencontres entre les acteurs du territoire
- Participer à l'intégration de la santé dans toutes les politiques
- Améliorer la visibilité et lisibilité de l'offre sur le territoire
- Participer à l'élaboration de politiques de santé, en vue de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

### Constitutrice

Katia Le Bougeant, coordinatrice santé, prévention, handicap et lien intergénérationnel (CLS et ASV) : [katia.lebougeant@cerygy.fr](mailto:katia.lebougeant@cerygy.fr)

### Accompagnatrices

Promotion Santé Ile-de-France  
Apolline Caroux et Vanessa Galissi, Responsables de projet Promotion de la santé [a.caroux@psante-idf.fr](mailto:a.caroux@psante-idf.fr) [v.galissi@psante-idf.fr](mailto:v.galissi@psante-idf.fr)

### Méthodologie

Fiche réalisée sur la base d'un entretien de capitalisation conduit en juin 2023, en présentiel. **VOIR LA PAGE CONSACREE A LA DEMARCHE DE PROMOTION SANTE IDF**

# Sommaire

## 5 Présentation du dispositif

- 5 → Contexte et historique
- 7 → Lien entre CLS et ASV sur le territoire
- 7 → Objectifs de la démarche de coordination territoriale du CLS et de l'ASV, en matière de partenariat

## 8 Parties prenantes, formes des partenariats et des collaborations intersectorielles

- 8 → Le CLS : un facilitateur des dynamiques partenariales
- 8 → Les modalités de partenariats engagés avec le CLS et l'ASV

## 11 Comment s'approprier certains éléments du programme

- 11 → Leviers de réussite, pour favoriser le partenariat
- 13 → Freins en matière de partenariat, et comment les éviter ou les réduire

## 15 Évaluation de la dynamique partenariale

## 15 Ressources pour aller plus loin

## 16 Modalités d'action du projet selon les domaines de la promotion de la santé - Charte d'Ottawa

## Sigles utiles

- ARS : Agence régionale de Santé
- ASV : Atelier Santé Ville
- CACP : Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise
- CLS : Contrat Local de Santé
- CLSM : Conseil local de Santé mentale
- CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- GHT NOVO : Le Groupement Hospitalier de Territoire Nord-Ouest Vexin Val-d'Oise
- MPS : Maison Prévention santé
- PRS : Projet Régional de Santé
- QPV : Quartier Politique de la Ville

# Présentation du dispositif

## Contexte et historique



En 2007, la Ville de Cergy s'engage dans une politique de santé. Elle met en place un Atelier Santé Ville (ASV)<sup>1</sup> dans le cadre de la politique de la Ville.

En 2011, la Ville de Cergy signe son premier Contrat Local de Santé (CLS) 2011-2016<sup>2</sup>, avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de région d'Ile-de-France. Le CLS est piloté par le Service Santé, prévention, handicap et lien intergénérationnel, de la Direction du Développement Social et de la Santé de la Ville.

En 2014, les élus s'engagent dans l'ouverture d'une structure de soin pour lutter contre la désertification médicale. Ce projet aboutit à l'inauguration en mai 2023 de l'Espace Santé Denis MUKWEGE qui regroupe un centre de santé pluridisciplinaire et la MPS. La Ville décide de concéder le fonctionnement du centre à un gestionnaire privé et de créer une association regroupant la Ville, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), le GHT NOVO, la Maison hospitalière (structure de soin en santé mentale) et le gestionnaire privé. Par cette structuration novatrice, la Ville souhaite rapprocher le soin hospitalier du soin de ville et de la prévention santé.

De 2016 à 2018, un nouveau diagnostic de santé est réalisé en parallèle de ce projet, afin de renouveler le CLS. Il s'appuie sur les travaux de l'Union régionale des professionnels de santé (URPS), recense les besoins et les offres existantes (focus groupe organisés avec les partenaires de santé et 900 questionnaires remplis par les Cergyssois). Les orientations proposées dans ce diagnostic ont ensuite été travaillées avec les partenaires santé lors de 2 groupes de travail en 2019.

<sup>1</sup> L'ASV est une démarche d'ingénierie de projet, de coordination d'acteurs et de programmation d'actions de santé au service de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

<sup>2</sup> Le CLS est un outil porté conjointement par l'ARS et une collectivité territoriale pour réduire les ISTS, coordonner les dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires d'une collectivité pour mettre en œuvre des actions relatives à la santé des habitants.

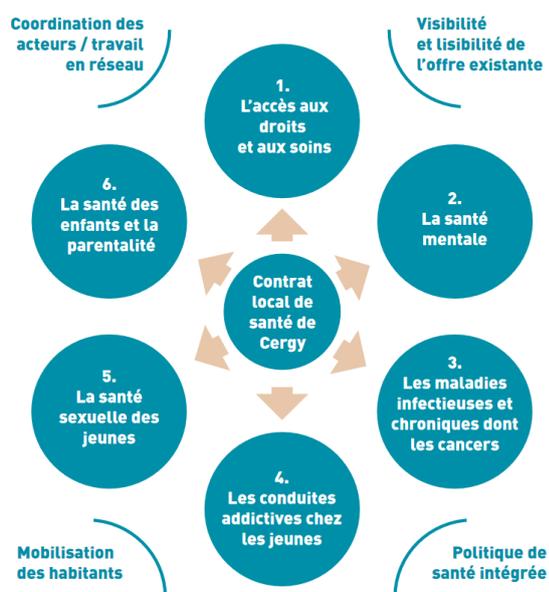


Figure 1 : Axes thématiques et transversaux du CLS de la Ville de Cergy 2020-2022

En s'appuyant sur ce travail transversal, **le deuxième CLS 2020-2022 voit le jour**, malgré la gestion de la crise sanitaire. **Signé par 7 partenaires et la Ville**, ce CLS a pour ambition de répondre aux besoins du territoire en développant de nouvelles actions (ouverture de structure, actions d'aller vers, formation des professionnels...), mais également en fédérant tous les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux autour d'une dynamique partagée afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Le CLS a pour objectif d'être un outil de promotion de la santé, en ne travaillant pas que sur l'éducation pour la santé mais également sur les déterminants

environnementaux de la santé (offre et accès aux soins, coordination des

actions de santé et dans différents milieux de vie). **Le partenariat est ainsi au cœur de la structuration de ce nouveau CLS.**

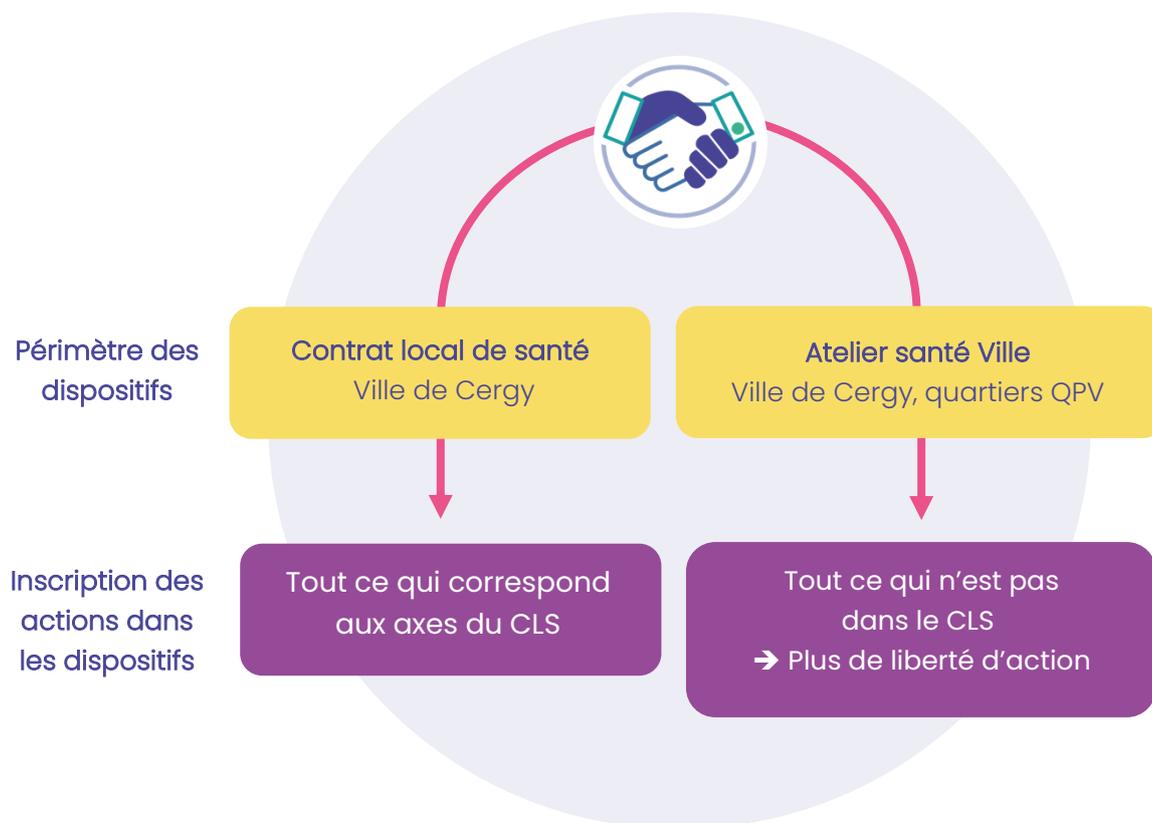
Le CLS comprend désormais des axes transversaux, en plus des six axes thématiques :

- **L'axe « Coordination des acteurs et travail en réseau »** répond aux besoins en termes de connaissance et continuité des actions, et de partenariat entre les dispositifs et structures de santé. Les actions transversales visent à limiter les ruptures dans les parcours de santé dues à un manque de coordination, à décloisonner le fonctionnement des partenaires et à mutualiser les moyens.
- **L'axe « Visibilité et lisibilité de l'offre de santé du territoire »** comprend des actions transversales afin d'améliorer ou renforcer la communication, des actions d'« aller vers », l'implication des partenaires, la coordination avec d'autres actions et dispositifs afin de faciliter l'accès à l'offre de prévention et de soin.
- **L'axe « Mobilisation des habitants »** s'inscrit dans l'axe 4 du [Projet régional de santé \(PRS2\)](#) de l'ARS Ile-de-France. Il s'agit d'un axe stratégique qui pose dans chaque action la question de la mobilisation et la participation des habitants, afin de développer leur pouvoir d'agir et l'inclusion sociale.
- **L'axe « Politique de santé intégrée »** vise à développer une culture commune autour de la promotion de la santé, avec l'intégration des enjeux de santé dans toutes les politiques mises en œuvre par la collectivité : développement urbain, aménagement du territoire, éducation, petite enfance, jeunesse, culture...



**« Notre CLS n'est pas un catalogue des actions qui existent sur Cergy mais il met en avant des projets ou actions nouvelles et à développer qui répondent aux besoins du territoire. »**

## Lien entre CLS et ASV sur le territoire



« Si une action n'est pas identifiée dans le CLS, de fait, elle va devenir ASV. Parce que les objectifs des Ateliers Santé Ville et du CLS restent similaires ». « Mes missions, c'est de faire de la coordination, de mettre en place des actions de santé. Ça ne s'arrête pas au CLS, ça ne s'arrête pas à l'ASV. »

## Objectifs de la démarche de coordination territoriale du CLS et de l'ASV en matière de partenariat

- Animer la dynamique partenariale, faciliter les échanges et les rencontres entre les acteurs du territoire
- Participer à l'intégration de la santé dans toutes les politiques
- Améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre sur le territoire
- Participer à l'élaboration des politiques de santé, en vue de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

# Parties prenantes, formes des partenariats intersectoriels

## Le CLS : un facilitateur des dynamiques partenariales

Le poste de coordinateur CLS et ASV garantit et soutient la dynamique partenariale. Au-delà des missions de coordination du CLS, le Service Santé est un service support pour les partenaires internes et externes. Un des rôles de la coordinatrice consiste à mettre en réseau différents acteurs qui souhaitent monter des projets, d'être facilitatrice pour la création de partenariats, d'éviter les doublons dans les actions sur le territoire et de faire en sorte que les dispositifs soient complémentaires.

### CLS

#### 7 signataires

- Ville de Cergy
- ARS Île-de-France
- Préfecture 95
- CACP
- Conseil départemental 95
- CPAM 95
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 95
- GHT NOVO

#### Coordination

Service Santé de la Ville :  
Coordinatrice santé et Responsable de service - Directrice-adjointe DDSS

### Partenaires internes (Ville)

- Adjointe au Maire, déléguée à la santé, la prévention et la lutte contre la désertification médicale
- Conseiller municipal délégué à la prévention santé
- Conseillère municipale déléguée à la parentalité
- Directions et services de la municipalité : Education, Culture et Sport, Parentalité...
- Cité éducative
- Maisons de quartier



### Partenaires externes en plus des 7 signataires

- CLSM Agglomération (CACP)
- PAT Agglomération (CACP)
- Maison Sport Santé
- Associations locales œuvrant du champ de la santé
- Instances participatives (Conseil des jeunes, Conseil des seniors, Conseil Citoyen) et habitants
- Structures sociales et médico-sociales
- Etablissements scolaires du second degré

## Les modalités de partenariats avec le CLS et l'ASV

Le modèle ci-dessous se réfère aux quatre niveaux de la collaboration entre les secteurs<sup>3</sup>, construit par la Chaire de recherche du Canada.

Sont ici classées les modalités du partenariat en le transposant au CLS et à l'ASV de Cergy.

<sup>3</sup> « Approches communautaires et inégalités de santé » de l'Université de Montréal : « [Les collaborations intersectorielles et l'action en partenariat, comment ça marche ?](#) », 2019. Les secteurs sont les domaines d'action historiquement construits avec des connaissances spécialisées, des institutions, des intérêts et des différentes cultures professionnelles spécifiques qui caractérisent ces services publics (éducation, santé, services sociaux, transport, etc.). [A. Bilodeau, A-A. Parent et I. Potvin, 2019]

## Modalités de partenariats de projet

A noter que le Contrat local de santé, du fait de ses missions, est communément appelé « dispositif de coordination territoriale », coordination étant entendue au sens large. Dans le modèle ci-dessous, la coordination est une des modalités bien spécifique du partenariat.

### Echange d'informations

ou référence de personne

- Organisation des **groupes de travail du CLS** (associations, institutions, établissements de santé, structures médicosociales et sociales, services de la Ville – élus et agents)
- Participation du CLS à **différentes instances** sur le territoire : travailleurs sociaux, CESCE des collèges et des lycées ...
- Participation à des **réunions et évènements sur la ville**, organisés par les différents partenaires.
- **Formations et visites de structures** pour les partenaires. Ex : conduites addictives + visite du CSAPA avec Addictions France, santé sexuelle + visite du CDDS avec le Conseil départemental.

**FINALITÉS** : interconnaissance, visibilité de la politique de santé de la Ville et des actions du CLS, aide à la réflexion, remontée des besoins, échanges et développement de partenariats etc.

### Coopération

Optimisation des ressources, peu d'interdépendance entre secteurs

- Le **Village santé**, organisé et co-piloté par l'Université de Cergy-Pontoise et la Ville de Cergy. Présence de 20 structures.
- Le **Village des familles** « Parents d'ado, parlons-en ! », coopération entre le CLS, le Réseau de périnatalité, la CAF et les Cités éducatives, avec interventions de partenaires lors de l'évènement.
- Travail du CLS avec un **pneumologue de l'hôpital de Pontoise** qui porte un projet de parcours du patient, d'ETP et met en place des ateliers avec des patients habitants sur Cergy.
- **Partage croisé des axes et du plan d'action du CLS et d'une des CPTS.**
- **Avec l'aide du Service Santé et de la Ligue contre le cancer, création par le Conseil des jeunes d'un outil** d'éducation pour la santé par les pairs sur la consommation de tabac et mise en place d'espaces sans tabac devant les collèges, deux groupes scolaires et un square.

**FINALITÉS** : développement d'actions communes, mobilisation forte de partenaires et différents publics, information sur les actions de chaque partenaire, évitement des doublons d'actions, etc.

### Coordination

Travail conjoint entre secteurs, ajustements mutuels aux interventions pour apporter cohérence et solidarité, buts conjoints

- **Pilotage par le CLS de plusieurs groupes de travail** avec une diversité de partenaires, temps de travail pour réfléchir aux actions actuelles et à développer, déploiement des partenariats, etc.
- **Implication de la coordinatrice CLS dans le groupe de travail du Réseau parentalité de la Cité éducative.**
- Travail du Service Santé **avec Emmaüs et d'autres structures sociales** pour déployer un dispositif de dépistage (tuberculose, IST, cancer du col de l'utérus, diabète et Covid-19) près des locaux des partenaires associatifs, afin d'« aller vers » les publics prioritaires.
- **Mise en relation par le Service Santé entre les médiateurs et les travailleurs sociaux de la ville**, le CSAPA (porté par l'Association Addictions France), et le CAARUD (porté par AIDES) pour la mise en place de déambulations en commun dans la ville auprès des personnes en errance afin de mieux les repérer et les accompagner.

**FINALITÉS** : mutualisation d'objectifs, d'actions et de moyens, mobilisation des réseaux de chacun pour toucher différents publics, etc.

### Intégration

co-construction d'interventions nouvelles et plus globales, intégrant plusieurs secteurs. Forte collaboration et interdépendance entre secteurs

- **Co-animation d'un groupe de travail sur l'Axe 2 avec le CLSM**, sur la prévention et la promotion de la santé mentale. Les actions de cet axe sont intégrées au programme du CLS comme à celui du CLSM.
- **Co-animation de groupes de travail sur l'Axe 6 avec l'Elue conseillère municipale déléguée à la parentalité et la coordinatrice du réseau parentalité.** Les actions de cet axe sont intégrées au programme du CLS comme à celui du Réseau parentalité.

**FINALITÉS** : intégration d'objectifs, de processus, de ressources et d'actions, transversalité des actions dans les différents dispositifs etc.

***Sigles du schéma** : CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues), CAF (Caisse d'allocations familiales), CDDS (centre départemental de dépistage et de soins), CESCE (Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement), CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), ETP (éducation thérapeutique du patient), IST (infections sexuellement transmissibles).*

# Comment s'approprier certains éléments du programme

## Leviers de réussite pour favoriser le partenariat

### Spécificités de la construction du CLS de la Ville de Cergy

#### **Spécificité du CLS de Cergy : des axes transversaux ajoutés aux axes thématiques**

La construction du CLS autour des axes thématiques a été demandée par l'ARS IDF, mais cette logique ne permettait pas de faire ressortir les besoins de coordination, de lisibilité et de visibilité de l'offre sur le territoire, préalablement identifiés dans les différents diagnostics. En s'inspirant de CLS signés dans d'autres régions, la coordinatrice a donc ajouté 4 axes transversaux. Ces axes transversaux constituent une méthode de travail, notamment s'agissant de la coordination des acteurs et du partenariat, à adopter dans la conception, la déclinaison et l'évaluation des actions inscrites dans le CLS.

#### **Engagement des acteurs et des institutions par la signature du CLS (7 signataires) et par la participation aux groupes de travail**

A minima, les CLS doivent engager 3 signataires : la collectivité, l'ARS et la Préfecture. Le CLS de Cergy engage 4 autres acteurs, en faveur d'une dynamique institutionnelle et de travail facilitante.

Les groupes de travail engagent les acteurs. *« Je les ai invités [les acteurs], ils sont venus ! Je pense qu'ils ont trouvé de l'intérêt à venir et donc, ils sont restés. Je pense que le bouche à oreille, le fait d'avoir répondu à leurs besoins, d'être présents, a vraiment suscité l'intérêt. »*

### Fonctionnement du CLS sous forme de groupes de travail

Certains axes thématiques du CLS intègrent l'organisation de groupes de travail. Ce sont des instances de réflexion opérationnelle, constituées des acteurs et partenaires locaux spécialisés dans les différents domaines d'action du CLS. Les groupes de travail constituent la structure de base de la production du CLS.

#### **Pilotage ou co-pilotage de tous les groupes de travail par le CLS**

La coordinatrice assure le pilotage ou le co-pilotage de certaines actions parmi les 6 axes thématiques du CLS. Cela permet au CLS d'avoir une vision globale sur l'ensemble des sujets et de garantir une cohérence entre les actions développées, tout en favorisant l'intersectorialité et le lien entre les acteurs du territoire.

#### **Techniques d'animation pour favoriser les rencontres et les échanges**

Lors des réunions, la coordinatrice utilise des animations type brise-glace, cartes pour questionner les représentations de la santé, jeux de rôle, escape game, speed meeting, etc. *« Le but du speed meeting, c'était de voir ce qu'ils avaient en commun, et de voir ce qu'ils pouvaient développer. Donc, ils s'échangeaient leurs coordonnées et puis, après, ils prenaient contact et ils mettaient en place des choses ensemble. »*

### **Invitations très larges des acteurs du territoire aux groupes de travail**

« *Quelle que soit la thématique du groupe de travail, j'ai invité l'ensemble des partenaires identifiés du CLS, en externe comme en interne.* ». Cela représente 200 invitations mails, plus de 80 structures et une vingtaine de partenaires internes systématiquement invités, et au maximum 45 personnes présentes. Etablir des listes spécifiques pour chaque groupe de travail peut représenter un travail fastidieux et exclure d'office des acteurs qui pourraient être intéressés. « *Peut-être qu'il y a des gens que moi, je n'ai pas identifié, mais qui auront envie de participer, selon la structure qui est présentée, qui auront peut-être envie de connaître cette structure, alors que ce n'est pas le groupe de travail dans lequel eux, ils s'étaient identifiés, à la base.* »

### **Aller au-delà du suivi du CLS lors des groupes de travail**

Les ateliers des groupes de travail, consacrés initialement au suivi du CLS (actualités des fiches-actions) proposent 2 autres temps forts :

- un temps d'interconnaissance afin de favoriser la visibilité et la lisibilité de l'offre (présentation d'une structure/d'un dispositif) et de faciliter la mise en réseau.
- un temps de travail sur la thématique permettant d'adapter les actions, développer et renforcer des partenariats, et maintenir une veille sur les besoins du territoire. Ce temps a permis la rédaction d'une nouvelle fiche-action du CLS.

### **Comptes-rendus : leviers de mobilisation et d'engagement des acteurs du territoire**

A l'issue des réunions de groupe de travail, la coordinatrice envoie systématiquement le compte-rendu à l'ensemble des personnes invitées. « *Il y a des professionnels qui m'ont dit qu'ils suivaient le fil du CLS par ces comptes-rendus ; qui me remerciaient et qui me disaient : 'Je ne peux pas venir, mais envoyez-moi les comptes rendus pour voir ce qui a été produit, ce qui s'est dit'* ». Les documents rendent compte également des présentations des structures, avec parfois des ressources partagées par ces dernières. Cela permet de faciliter l'interconnaissance de ce qui existe sur le territoire, que l'on participe ou non aux groupes de travail.

## **Autres éléments favorisant les partenariats sur le territoire**

### **Soutien des élus et des directions**

La confiance et la légitimité des élus et des directions accordées au service santé permet la bonne mise en place du CLS et facilite le renforcement ou le développement des partenariats internes et externes.

### **Important maillage territorial à Cergy**

Un certain nombre d'acteurs associatifs et d'institutions départementales et territoriales sont implantés sur la Ville de Cergy, comme le Conseil départemental, la Préfecture, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales. Cette configuration facilite les rencontres et les échanges de vive voix avec le CLS, ainsi que les partenariats.

### **Dynamiques partenariales personnes-dépendantes**

La dynamique de la structure partenariale et la qualité du partenariat dépendent souvent de la personne en poste de direction ou de coordination. Par exemple, la création de poste d'un nouveau coordinateur (anciennement coordinateur CLS) au sein d'une CPTS de Cergy a facilité les échanges entre les deux dispositifs. Le coordinateur CPTS souhaite travailler davantage avec de nouveaux partenaires.

### **Compétences en matière de partenariat de la coordinatrice CLS**

La coordinatrice CLS mobilise des compétences de mise en réseau des acteurs du territoire, méthodologie, gestion de projet, technique d'animation et conduite de réunion. Elle est formée à la santé publique et à la méthodologie de projet. Elle a notamment suivi une formation à destination des coordinateurs territoriaux auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, co-organisée par l'IREPS Grand-Est, sur la réalisation de diagnostics territoriaux et la rédaction d'un CLS.

### **Participation du Service Santé dans les instances et les réunions des partenaires**

La participation aux instances, réunions et événements organisés par les différents partenaires facilite les rencontres, les échanges et permet d'élargir le réseau d'acteurs. *« C'est une vraie réciprocité. C'est-à-dire que comme moi, je m'implique dans les dispositifs, les dispositifs, aussi, s'impliquent. C'est une partie du partenariat. Si vous n'allez pas dans les instances où on vous invite, au bout d'un moment, les gens ne viendront plus. ».* *« Il ne faut pas avoir peur d'aller toquer aux portes, de s'incruster dans des dispositifs, de se faire inviter ».*

Par exemple, la Ville signe chaque année des chartes avec les établissements scolaires, avec des temps de rencontre permettant de renforcer le partenariat avec les établissements et les infirmières scolaires.

La coordinatrice participe également au maximum aux actions qu'elle met en place, en tant qu'animatrice mais également en tant que bénéficiaire. *« Cela permet de tisser des liens différents avec les habitants et de rester en contact avec le terrain. Ensuite, il est plus facile pour moi de les solliciter pour intégrer nos temps de travail et de réflexion autour du CLS ».*

## **Freins en matière de partenariat, et comment les éviter ou les réduire**

### **Décalage de calendrier entre le CLS et l'ARS IDF**

La création ou le renouvellement d'un CLS dépend des orientations de l'ARS IDF inscrites dans le Projet régional de santé. Le retard de publication du PRS2 (2018-2022), fin 2018, a eu un impact sur la rédaction, la signature et la mise en œuvre du CLS de Cergy (pas de contractualisation en 2019).



La mise en œuvre des actions sur le territoire a été maintenue, sans signature de CLS. Dans ce laps de temps, les Villes franciliennes ont été dotées de financements garantis par un arrêté de l'ARS IDF afin de prolonger la convention et continuer le financement des CLS.

## Décalage de calendrier avec les instances participatives de la Ville

Le fait que les mandats des instances participatives de la Ville et le calendrier du CLS ne coïncident pas rend difficile la participation de ces instances dans les groupes de travail. Il est difficile d'engager des représentants d'habitants sur un projet qui est déjà en cours.



La présence du Service Santé aux différentes instances participatives de la Ville permet néanmoins de construire des liens et de poser la question de la santé, même quand le sujet n'est pas la priorité de ces instances.

## Sur-sollicitation des partenaires et des habitants

Les partenaires sont souvent sollicités et les habitants ont « *des vies surchargées* » et ne trouvent pas toujours de temps pour venir.



Les réunions de groupes de travail sont limitées à 2 par an pour chacune des thématiques, sur 2 heures, pour limiter la sollicitation des partenaires et habitants.

## Impossibilité de mettre l'ensemble des acteurs autour de la table

La ville de Cergy comprend un très grand nombre d'acteurs qui ne pourront jamais être tous réunis autour de la table.



Le fait d'inviter l'ensemble des acteurs à tous les groupes de travail permet à chacun de rester informé et de participer aux groupes les plus pertinents. La liste de diffusion grandit à mesure des rencontres avec de nouveaux acteurs.

## Spécificités des acteurs ressources en région Île-de-France

Il existe dans d'autres régions des accompagnements personnalisés entre les coordinateurs CLS, les associations régionales Promotion Santé (anciennement IREPS) et les ARS. Ces temps permettent de réunir des expertises complémentaires : connaissance du territoire, orientations, méthodologie. Les missions de Promotion Santé IDF ne couvrent pas les mêmes champs que les autres IREPS.



La coordinatrice utilise des ressources de l'ARS IDF (orientations stratégiques), du Pôle ressources 95 (Politique de la Ville) et du dispositif Résoco<sup>4</sup> de Promotion Santé Ile-de-France, notamment sur les questions de promotion de la santé, de méthodologie de projets, de construction des objectifs et des indicateurs d'évaluation.

<sup>4</sup> La mission régionale d'appui aux coordinateurs ASV, CLS, CLSM, CPTS et MSP d'Île-de-France (Résoco) : ateliers et espace d'échanges

# Évaluation de la dynamique partenariale

L'évaluation du CLS est réalisée tout au long du contrat, via des « auto-évaluations » par le Service Santé, du fait d'un manque de financement pour des évaluations externes. Cette évaluation concerne les actions mais également les partenariats.

La dynamique partenariale est notamment évaluée au sein des groupes de travail. Elle porte sur les attentes des partenaires, et comment ils se sont situés dans la dynamique du CLS, en termes d'implication et de connaissance : les partenaires considèrent-ils connaître le CLS ? Quel est leur niveau d'implication dans le CLS ? Comment souhaitent-ils s'inscrire dans le prochain CLS ? Qu'attendent-ils des groupes de travail ? Le CLS a-t-il permis de satisfaire leurs attentes ? Ont-ils rencontré des professionnels qu'ils ne connaissaient pas ? etc.

Les participants des groupes de travail ont ainsi partagé le besoin d'apprendre à se connaître. Suite à cela, des temps d'interconnaissance ont été programmés.

Les bilans en groupes de travail permettent aussi aux partenaires de s'impliquer ou de participer au renouvellement des actions. Par exemple, avec la participation de nouveaux partenaires aux « Villages Santé », dont 3 ont été réalisés dans le cadre du CLS. *« A chaque fois qu'on faisait le bilan, les gens avaient envie de participer au prochain. »*

A la date de publication du récit d'expérience, le [nouveau CLS 2023-2028](#) a été signé. Il prend en compte les nouvelles orientations du [PRS3](#).

## Ressources pour aller plus loin

- Le Contrat local de santé de Cergy : [2020-2022](#) et [2023-2028](#)
- [Avenant au Contrat de Ville de Cergy-pontoise 2020-2022](#)
- [Référentiel Contrat local de santé \(CLS\)](#). Agence Régionale de Santé Ile-de-France, 2016
- [« Les collaborations intersectorielles et l'action en partenariat, comment ça marche ? »](#). Université de Montréal, 2019
- [Guide UP](#). Promotion santé Auvergne-Rhône-Alpes
- [La Boussole de la démarche locale en santé](#). Promotion Santé Ile-de-France
- [Faire vivre un réseau de partenaires](#). Promotion Santé Ile-de-France



# Modalités d'action du projet selon la Charte d'Ottawa

Ce schéma se réfère au cadre d'action de la promotion de la santé, et résume les actions développées selon deux niveaux de lecture :

- selon les 5 axes de la promotion de la santé définis par la [Charte d'Ottawa](#)
- selon les publics concernés par chacune des actions



## Politique publique saine

### CONTEXTE NATIONAL

Loi n°2016-41 de Modernisation de notre système de santé

### CONTEXTE RÉGIONAL

Projet régional de santé 2018-2022 (PRS2)

### CONTEXTE LOCAL

Partenariat avec la collectivité territoriale et les institutions

Axe transversal du CLS sur la politique de santé intégrée

## Environnements favorables

Fiche-action - offre de soins sur le territoire

Fiche-action - interconnaissance et formation des acteurs

Fiches-actions - visibilité et lisibilité de l'offre

Fiches-actions dans différents milieux de vie : dans la ville, milieu scolaire, maison de quartier, etc

## Action communautaire

Coordination des acteurs et travail en réseau

Groupes de travail du CLS (2 fois par an pour chaque axe)

Fiches-actions - information des acteurs en contact avec les publics

Fiches-actions - création de dispositifs complémentaires au CLS : CPTS, CLSM, MSP...

Fiche-action - formation « devenir ambassadeur du dépistage »

Axe transversal - mobilisation des habitants

Actions sur les milieux de vie - création d'espaces sans tabac

## Aptitudes individuelles

Fiche-action - information et sensibilisation des habitants

Fiche-action - Compétences psychosociales des enfants en milieu scolaire

Axe transversal - visibilité et lisibilité de l'offre

Village Santé

Village des familles

## Réorientation services santé

Partenariats : CPTS, Centres de santé

 Habitants  
 Acteurs de santé et de promotion de la santé sur le territoire

**Retrouvez d'autres capitalisations  
d'expériences en promotion de la santé :**



**La démarche de capitalisation  
des expériences de Promotion  
Santé Ile-de-France**

**Le portail des savoirs  
expérientiels - Capitalisation  
des expériences en promotion  
de la santé (CAPS)**



**Promotion  
Santé**  
Île-de-France